

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22  
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 24 Février 1891

### NOUVELLES LOCALES

L'Annuaire de la Principauté de Monaco pour l'année 1891 vient de paraître. Comme ses aînés, c'est un volume bien imprimé, coquettement relié et qui contient tous les renseignements officiels et commerciaux, les indications utiles aux étrangers, les textes des arrêtés intéressant la population, etc. Une belle carte de la Principauté termine le volume.

La douceur de la température et les belles journées ensoleillées que nous avons en ce moment nous attirent chaque jour de nouveaux visiteurs.

Ce beau temps fait un contraste frappant avec celui qui nous est signalé d'Italie. La neige y tombe en abondance ; dans la province de Potenza elle atteint une hauteur considérable. Dans beaucoup d'endroits, le travail est interrompu.

Le T. R. P. Monsabré, l'illustre conférencier de Notre-Dame de Paris, a fait hier lundi, une visite à notre Evêque, avec lequel il est depuis longtemps lié d'amitié. C'est la première fois que le grand orateur Dominicain s'arrêtait dans la Principauté. Il y reviendra quelque jour, dans une occasion solennelle, et il nous fera entendre sa voix magistrale.

Le Père Monsabré était accompagné par M<sup>sr</sup> de Nice. Tous les deux avec leur suite ont passé la plus grande partie de la journée à Monaco.

Depuis dimanche sont venus dans notre port l'Eros, à M. le baron Arthur de Rothschild ; The Queen Marfsg, à M. Kettlewell, et le Suriam, yacht de plaisance à vapeur anglais, à M. Hamilton.

L'Eros est retourné ce matin à Nice.

La Police monégasque a mis la main, la semaine dernière, sur un vagabond des plus dangereux.

Agostino Gazzelli, sujet italien, arrêté par elle pour défaut de papiers et de moyens d'existence, a été reconnu, par M. l'Avocat Général, comme auteur d'un meurtre commis à Cesio (Italie), le 2 de ce mois, sur la personne d'un sieur Giuseppe Barna.

Un mandat d'arrêt étant délivré par la justice italienne, cet individu sera extradé et livré aux autorités de son pays.

Cette arrestation fait honneur à notre police.

La Compagnie P.-L.-M. vient de décider que le service d'été sur tout son réseau commencera le 1<sup>er</sup> juin. Le nombre des trains et l'horaire de chacun d'eux seront très approximativement ceux de l'été 1890 ; toutefois, les relations entre Paris et Lyon seront augmentées d'un train rapide dans les deux sens.

Ce train partira de Paris vers 1 h. 45 pour arriver vers 10 h. 30 soir à Lyon, où ses voyageurs, continuant sur Marseille, prendront le train express n° 3 actuel.

En sens inverse, un train rapide venant direc-

tement de Barcelone (Espagne), passera à la gare de Perrache vers 9 h. 20 matin pour stopper à Paris vers 6 heures du soir.

Le dîner à l'aller et le déjeuner au retour auront lieu au buffet de Dijon.

### THÉÂTRE DE MONTE CARLO

M. Isnardon, M<sup>mes</sup> Leclerc et Toudouze et M. Poudrier ont remporté, samedi, un succès du meilleur aloi dans la *Petite Mariée*, opéra comique en 3 actes de Charles Lecocq, paroles de MM. Letterrier et A. Vanloo.

La musique de cette amusante pièce est vive, alerte et gracieuse. La scène se passe en Italie au seizième siècle, à Bergame et dans les environs. Nous ne relaterons pas les péripéties drôlatiques qui suivent le mariage, en justes noces, du seigneur San Carlo avec la charmante Graziella de Castel-demoli, ni les aventures burlesques de Raffaël de Montefiasco, tyrannisé par la jalousie de Lucrezia, sa moitié ; elles n'ont pas été oubliées de nos lecteurs qui ont vu jouer la *Petite Mariée*, à Monte Carlo, il y a peu d'années, mais nous relaterons la franche gaieté soulevée par l'opéra comique de M. Lecocq, samedi soir.

M. Isnardon s'est montré, comme toujours, parfait dans le rôle du Podestat. C'est un chanteur doublé d'un comédien et d'un lettré. Il étudie ses rôles avec un réel sentiment du costume et de la mise en scène. Le rondeau *le jour où tu te marieras*, le duo des *Contes de Boccace* et les couplets

Ta femme est, tu l'entends,  
Tout bonnement charmante,

ont été chantés par M. Isnardon en grand artiste.

M<sup>l</sup><sup>le</sup> Leclerc est une excellente cantatrice et elle donne au rôle très... piquant de Graziella un parfum d'ingénuité qui le rend tout à fait sympathique.

Dans le personnage de Lucrezia, M<sup>me</sup> Toudouze n'a pas manqué de provoquer, à maintes reprises, l'hilarité générale. Quel dommage que la voix lui fasse parfois défaut. Elle a été très applaudie toutefois après l'air *Mon amour, mon idole*, dont elle accentue le refrain avec une crânerie vraiment comique.

Quant à M. Poudrier, c'est un Montefiasco bien réjouissant. Toute la troupe, du reste, a intelligemment secondé ces aimables artistes. Les costumes sont fort jolis et très frais.

Samedi, *Madame Favart*. Nos lecteurs se souviennent encore sans doute de cet opéra comique d'Offenbach dans lequel nous avons jadis applaudi M<sup>me</sup> Juliette Girard et M. Simon Max. Qui ne connaît, d'ailleurs, l'histoire de la célèbre cantatrice qui épousa Charles-Simon Favart, dont le théâtre de l'Opéra-Comique a porté le nom ?

Favart, auteur de mérite, dirigeait, en 1746, le théâtre du camp du maréchal de Saxe, dans les Flandres. Il avait appelé sa femme près de lui. Epris de la beauté de la cantatrice, le maréchal la poursuivit avec une violence qui l'obligea à se réfugier à Bruxelles. Maurice de Saxe voulut faire emprisonner le mari, qui se sauva chez un curé

de campagne, près de Strasbourg, et dut vivre longtemps enfermé dans une cave où pour subsister il peignait des éventails à la lueur d'une bougie.

Cet épisode a été habilement exploité par MM. Albert Duru et Henri Chivot, mais avec quelques modifications. Ainsi au premier acte, Favart est réfugié à Arras chez Biscotin, aubergiste ; sa femme, qui le rejoint, est obligée, pour échapper aux poursuites, de prendre plusieurs travestissements. A la fin, au camp du maréchal de Saxe, M<sup>me</sup> Favart va trouver le Roi et obtient pour son mari le privilège de l'Opéra-Comique. Ce brevet, c'est la protection royale contre laquelle devaient définitivement échouer la passion et la haine du maréchal.

### TIR AUX PIGEONS DE MONACO

#### CONCOURS BI-HEBDOMADAIRES (DEUXIÈME SÉRIE)

Mercredi 18 février

Le *Prix Tudor* a été partagé entre MM. Hall et Halford ; la troisième place a été pour M. Moncorgé.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. Macalester, Capitaine Shelley, Galfon, Comte de Trauttmansdorff et de Dalmus.

Vendredi 20 février

Le *Maiden Cup* a été gagné par M. Vernoy, battant MM. le prince d'Auersperg, second ; Thome, troisième ; la place de quatrième a été partagée entre MM. le comte Bombelles et le comte de Trauttmansdorff.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. Galfon, Kennedy et Pinson.

Lundi 23 février

Le *Prix de Roquebrune* a été partagé entre MM. Heygate et Galfon, M. Pinson, troisième.

Les autres poules ont été partagées entre MM. Kennedy et le prince d'Auersperg.

### CHRONIQUE DU LITTORAL

**Toulon.** — Le feu s'est déclaré, mardi dernier, dans les ateliers de la Compagnie des Forges et Chantiers de la Méditerranée, à la Seyne.

On croit que des tuyaux du gaz, surchauffés par les machines, ont fait explosion et mis le feu. Des secours furent aussitôt organisés.

Le port de Toulon envoya deux bateaux-citernes ainsi que plusieurs canots avec leurs pompes.

En une heure, l'incendie, qui pouvait faire de si grands ravages, était éteint. Le hangar et l'outillage ont été presque entièrement perdus.

**Grasse.** — *Le Littoral* assure que la reine d'Angleterre doit venir s'installer vers le 20 mars prochain au Grand-Hôtel de Grasse. Le chambellan et le directeur des voyages de Sa Majesté ont signé avec M. Rost, propriétaire du Grand-Hôtel, un contrat de location pour une durée de six semaines.

Sa Majesté Britannique s'installera au Grand-Hôtel avec une suite de cinquante personnes. Ses équipages la précéderont de quelques jours. En outre, tout le personnel de l'hôtel sera à la disposition de la reine Victoria.

**Cannes.** — LL. AA. RR. l'archiduc Reinier et l'archiduchesse Marie d'Autriche, ainsi que leur suite, viennent d'arriver à l'Hôtel Central.

**Nice.** — Les grandes fêtes du printemps, soit de la mi-carême, auront lieu le jeudi 5 mars : Grande bataille de fleurs.

Vendredi 6 mars : Bataille de fleurs et distribution de bannières.

Samedi 7 mars : Grande redoute au Casino Municipal, la dernière de la saison.

Dimanche 8 mars : Grande fête de nuit.

Après le lundi de Pâques auront lieu les régates internationales.

— Un indescriptible enthousiasme a accueilli, au Casino Municipal de Nice, la représentation du dernier chef-d'œuvre du grand maestro Verdi.

L'illustre auteur du *Trovatore* s'est surpassé, s'il est possible, dans cette composition sublime !

Le plaisir, l'émotion l'enivrement, l'extase, se sont succédés chez tous les auditeurs devant l'harmonie, l'instrumentation délicate, imagée de cette conception incomparable.

Rien de plus beau, de plus saisissant !

**Eze.** — Samedi, vers 5 heures de l'après-midi, un éboulement qui aurait pu occasionner de graves accidents s'est produit sur la route nationale n° 7, entre Saint-Laurent et Eze

Deux énormes rochers se sont détachés de la montagne et sont venus rouler sur la route entraînant une quantité considérable de pierres et de terre.

Au moment où cet éboulement s'est produit, deux excursionnistes passaient sur la route. Ils ont eu juste le temps de fuir.

Aucun accident à signaler.

**Menton.** — Le ministre de la marine vient d'accorder, pour les régates internationales qui auront lieu à Menton les 11 et 12 avril prochain, deux médailles en argent de 41 m/m de diamètre, qui seront délivrées comme prix à l'occasion de ces fêtes nautiques.

La deuxième bataille de fleurs aura lieu le 3 mars.

— Un feu d'une grande importance vient de se déclarer dans la forêt appartenant à M<sup>me</sup> Idalie Faraldo, au-dessous du quartier San-Paoli.

Les flammes très vives s'étendent sur un hectare environ et sont facilitées par une forte sécheresse qui règne depuis six mois. Le temps est cependant fort calme.

**Gênes.** — Le froid continue à sévir dans le midi de l'Italie. Un grand nombre de localités ont vu leurs communications interrompues. Dans le voisinage de Potenza (province de Salerno), un train a été bloqué par la neige. Trois facteurs sont morts de froid près de Cosenza.

## LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Il paraît que c'est décidé : le mouvement mondain ne sera dans son plein qu'après Pâques ; nous aurons, comme à Londres, une « saison » qui durera trois mois, avril, mai et juin. D'ici-là, quelques bals, des soirées de musique, des dîners.

Les réceptions officielles seules font exception à cette mode. Le Président de la Chambre des députés et M<sup>me</sup> Floquet ont donné, au Palais-Bourbon, un dîner de cent couverts, suivi de réception. Le Président de la République et M<sup>me</sup> Carnot ont donné leur second grand bal au palais de l'Élysée, et la foule a été au moins aussi nombreuse qu'au précédent.

Paris continue à faire le meilleur accueil à ses hôtes.

LL. AA. II. l'archiduc Rénier et l'archiduchesse Marie, qui ont traversé Paris pour se rendre à Hyères et à Cannes où elles doivent faire un assez long séjour, ont déjeuné chez la reine Isabelle d'Espagne, qui multiplie, en ce moment, les déjeuners de gala. Elle en a donné un à l'archiduchesse Elisabeth, mère de la reine régente d'Espagne, qui s'est arrêtée à Paris avant de prendre l'Orient-Express pour Munich. Elle en a enfin offert un autre en l'honneur des de Luynes, dont elle avait reçu l'hospitalité, il y a trois mois, au château de Dampierre.

Un dîner tout à fait princier a été celui donné par le prince et la princesse Alexandre Bibesco. La princesse, qui possède un admirable talent de pianiste, a fait entendre à ses invités des morceaux de Chopin, de Beethoven, de Paderewski, de Scarlatti. M. Charles Lefebvre a

chanté sa belle romance :  *Ici-bas, tous les lilas meurent*, et le jeune harpiste Joseph Durand a été très applaudi.

L'impératrice Frédéric, accompagnée de sa plus jeune fille, la princesse Marguerite de Prusse, sont venues à Paris incognito et paraissent devoir y prolonger leur séjour. Elles paraissent très heureuses de leurs promenades dans nos musées, dans nos expositions de cercle, au bois, au jardin d'acclimatation. Lorsque l'impératrice est arrivée à la gare, la foule s'est écartée devant elle et s'est découverte respectueusement et en silence. Partout où elle va, l'impératrice est accueillie avec le même respect dont elle paraît très touchée. Un grand nombre de peintres français ont déclaré, dès le jour de son arrivée, qu'ils prendraient part à l'exposition de Berlin ; quelques-uns refusent leur concours. Nous croyons que les choses d'art doivent planer au-dessus des questions politiques et nous nous croyons très patriote bien que nous ayons applaudi, il y a quelques jours, le *Lohengrin*, de Richard Wagner, à Rouen. M. Jules Simon et les autres Français qui sont allés, il y a quelque temps, au congrès ouvrier de Berlin, où ils ont été reçus avec une courtoise déférence, enverraient certainement des tableaux à Berlin, s'ils étaient peintres. Notre dignité de vaincus ne gagnerait rien à un systématique effacement. Bonnat et des plus grands peintres français, font le meilleur accueil à l'impératrice Frédéric lorsqu'elle visite leurs ateliers : nous ne pouvons que les approuver.

Mais j'ai hâte de revenir au simple récit des réunions de la semaine.

On signale la reprise de quelques jours du soir. M. Antonin Lefèvre Pontalès, ancien député du Nord, a recommencé ses réceptions du soir ; la comtesse de Rougemont reçoit le mercredi soir, en son hôtel de la rue des Ecuries-d'Artois ; la comtesse de Bonvouloir reçoit le lundi dans son hôtel de la rue de l'Alma.

Les matinées sont très en faveur. La comtesse de Riancey, qui a eu l'honneur de recevoir à elle qu'elle a donnée, samedi, M<sup>me</sup> la comtesse d'Eu, princesse impériale du Brésil, avant son départ pour Cannes, a fait entendre M<sup>lles</sup> Naudin, Duluc, de l'Odéon, la baronne de Bonnifoux, M. Le Lubez, Manuel et Royer. M<sup>me</sup> Ferrari, sur la demande de M<sup>me</sup> la comtesse d'Eu, a fait entendre la *Rapsodie espagnole* de Liszt.

Charmante matinée également chez la duchesse de Bellune. Une très jolie pièce de Grenet-Daucour, *Rival pour rire*, jouée par M<sup>lle</sup> Clément, des Bouffes, M. de Vincent et Dela-orte, un monologue très bien dit par M<sup>lle</sup> Sigal, du Gymnase. On a également applaudi M<sup>me</sup> Roosevelt, M<sup>lle</sup> Marguerite de Kerven, la baronne Scotti, dans ses mélodies hongroises, M<sup>lle</sup> du Minil, de la Comédie-Française, aussi charmante dans les salons qu'à la scène.

Très brillante matinée musicale chez M<sup>me</sup> Conrad Jameton dans son magnifique hôtel du Parc-Monceau. La maîtresse de la maison est une pianiste de premier ordre. M<sup>me</sup> Bataille a délicieusement chanté l'habanera de  *Carmen*  et l'héroïne arabe de Bizet.

Brillante matinée chez le baron Ramond. M. Giro a chanté avec un brio incomparable des chants espagnols dont il est l'auteur. On a également applaudi la baronne Scotti et trois jeunes cantatrices, M<sup>lles</sup> de Klint, Chrétien et d'Ajax.

Les matinées du mercredi de la comtesse de Miranda vont être interrompues : la comtesse va se rendre au pays du soleil. A son retour, elle a promis de faire entendre les trois Coquelins.

M<sup>me</sup> Adam a donné une soirée « en l'honneur d'un ami russe », qui n'était autre que l'ataman des cosaques libres, Achinoff ; il y a eu beaucoup de monde, et beaucoup d'abstentions voulues. La réunion n'était pas exclusivement mondaine.

Mentionnons sommairement d'autres réunions où la politique ne venait pas troubler le bruit de la musique.

Très belle soirée musicale chez M<sup>me</sup> de Munkacsy, où l'on a entendu M. Réményi, l'excellent violoniste hongrois, la baronne Scotti qui a délicieusement chanté des airs italiens et hongrois, M<sup>me</sup> Gabrielle Ferrari qui a joué quelques-unes de ses compositions au piano.

Au dernier vendredi de la baronne Double, le marquis de Pimodeau a dit de fort jolis vers dont il est l'auteur, la petite Naudin a chanté *Pépita*, de Tosti.

Le baron et la baronne de Rothschild ont donné un grand dîner en l'honneur du duc de Chartres, et pendant la soirée on a eu la surprise d'entendre Yvette Guilbert, que les salons se disputent.

Chez M<sup>me</sup> Maurice Salzbach, on a entendu une mélo-

die nouvelle de Widor,  *Non credo* , et la belle ode de Saint-Saëns,  *La lyre et la harpe* .

DANGEAU.

## FAITS DIVERS

Un docteur, en Allemagne, a tout récemment découvert un remède contre les brûlures, et qui est d'une efficacité aussi grande que simple à exécuter.

Il consiste dans l'exécution d'un onguent composé de beurre frais et d'un jaune d'œuf, bien mélangés et en en parties égales ; on étend cet onguent sur un morceau de toile, qui est appliqué sur la brûlure, et renouvelé chaque fois qu'il commence à sécher. Les douleurs provenant des plus profondes brûlures sont aussitôt considérablement adoucies, et la guérison est complète en très peu de temps, sans laisser aucune cicatrice.

Une femme avait été tellement brûlée, que son corps ne faisait plus qu'une plaie ; le docteur l'a enveloppée dans un drap de lit sur lequel il avait étendu l'onguent composé d'un kilo de beurre frais et de vingt jaunes d'œuf. Les douleurs cessèrent aussitôt et la malade était complètement guérie huit jours après.

Depuis quelques années, d'importants perfectionnements ont été apportés dans l'art de la photographie, mais on n'avait pu encore résoudre jusqu'à ce jour le fameux problème de la photographie des couleurs.

Parmi tous ceux que ce problème avait séduits, un seul, le poète Charles Cros, photographe à ses heures, en avait saisi le principe. Mais son procédé était tellement compliqué et si peu pratique, qu'il fut toujours impossible de l'appliquer.

Aujourd'hui la découverte de la photographie directe des couleurs sur une plaque unique et dans une seule pose, est un fait accompli. L'honneur en revient à M. Lippmann, le jeune et très distingué membre de l'Académie des sciences.

Le procédé de M. Lippmann est basé sur le principe des vibrations lumineuses.

C'est la différence même du nombre des couches ainsi obtenues par la vibration des lumières dissemblables qui, dans le même espace de temps, détermine chaque couleur.

Pour arriver à une reproduction fidèle, M. Lippmann se sert d'une plaque de verre sans grain, recouvert d'une couche chimique impressionnable.

La seule différence notable avec la photographie ordinaire consiste dans le temps de pose qui est très long pour la reproduction des couleurs.

Détail à signaler : M. Lippmann ne peut appliquer sa découverte qu'à la reproduction des natures mortes.

Mais un autre résultat important a pu être atteint. M. Lippmann a essayé de reproduire sur une plaque de verre les couleurs d'un vitrail, d'un tableau, d'une étoffe. Les premières expériences ont parfaitement réussi. Les tons reproduits étaient d'une netteté absolue et d'un éclat extraordinaire.

Il y a donc tout lieu d'espérer que cette découverte sera rapidement mise au point et pourra rendre tous les services que l'on attend d'elle.

Le niveau du lac de Lugano baisse ; le village de Morcote est menacé d'une nouvelle catastrophe. La population est très alarmée.

Sait-on que la production annuelle des fleurs dans le département des Alpes-Maritimes représente une valeur de 15 millions de francs ?

1,860 000 kilogrammes de fleurs d'oranger représentent la portion principale de cette production.

Viennent ensuite : 1,000,000 de kilogrammes de roses, 157,000 kilogramme de violettes, etc.

Ce qui donne un total de 3,308,000 kilogrammes de fleurs.

Un moulin monstre :

Un ingénieur de Célestins, près de Strasbourg, est chargé de la construction d'un moulin qui sera bien le plus grand du monde et qu'il est destiné à Stockholm.

Ce moulin géant devra produire 200,000 kilogrammes de farine par jour. Le déchargement du blé et le charge-

ment de la farine, directement dans les navires, s'opérera au moyen de grues monstres.

Le moulin sera fait dans six mois.

LA PÊCHE A LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE. — On vient d'essayer, sur une grande échelle, d'employer la lumière électrique pour prendre du poisson dans la rade de San-Francisco. Un foyer puissant a été allumé dans un fond où on ne pêche jamais, tellement il est peu fréquenté.

Les poissons de toute espèce s'y sont précipités avec tant de fureur, qu'on n'a même pas eu besoin de garnir les filets d'amorces : il n'y a eu qu'à les tendre et à les relever pour faire une pêche réellement miraculeuse.

On vient de découvrir, à Requista, dans l'Aveyron, une fabrique de fausse monnaie montée comme une véritable petite usine. Ni comme matières premières, ni comme outillage, ni comme réactifs, rien n'y manquait. Il y avait là or, argent, plomb, étain, cuivre, antimoine, mercure et tous les métaux nécessaires en pareil cas. Il y avait aussi des creusets de toute sorte et de toute dimension, ainsi que les fourneaux nécessaires pour opérer les alliages, et enfin tous les produits acides ou basiques nécessaires en pareil cas, y compris les bains d'or sortant de la maison Poulenc frères, rue Vieille-du-Temple à Paris.

Les individus qui travaillaient clandestinement dans cette officine étaient les nommés Pierre-Emile Nassol et Jean-Marie-Ernest Cayre, tous deux de Requista. Le premier a été arrêté; quant au second, il est en fuite, mais toutes les précautions sont prises pour qu'il ne passe pas la frontière et on compte qu'il ne tardera pas à tomber dans les mains de la justice. Cette affaire est extrêmement grave et on s'attend, d'une minute à l'autre, à une arrestation qui fera grand bruit.

Il est donc vrai le proverbe qui établit « qu'à quelque chose malheur est bon »? Oui, s'il faut en croire M. Milne-Edwards, du Muséum et de l'Institut. L'hiver, on le sait déjà, a été très funeste aux hôtes étrangers du jardin des plantes de Paris, où trente-deux mammifères et soixante-six oiseaux sont morts. En outre les malades ont été et sont nombreux. L'hippopotame, par exemple, qui depuis trente-six ans stupéfie par ses formes et ses allures les enfants et leurs bonnes, a des crevasses plein le dos. L'éléphant d'Afrique a la bouche malade, quelque chose comme le scorbut, et le rhinocéros du Soudan, dont la peau semblait défier les balles, est, le pauvre garçon, couvert de haut en bas de pustules. Et ce n'est pas tout : les antilopes du Sénégal, que l'on croyait acclimatées, sont malades ou mortes. Morts également nombre de petits ruminants, ainsi que... Je m'arrête; j'ai dit le mauvais, j'en viens au bon.

Les antilopes-gnons, originaires d'Afrique et aux formes si singulières, n'ont rien perdu de leur joyeuse humeur, bien qu'ils restent dans leur enclos, où leur corps s'est couvert d'un duvet inattendu. Les antilopes à bécotards de l'Inde, si légères qu'elles franchissent sans effort des palissades hautes d'un mètre soixante-dix centimètres, ont montré le même dédain pour la glace, exemple suivi par des bubales d'Afrique, les bœufs du cap de Bonne-Espérance, et les nilgauts. Viennent ensuite, comme ayant sans souffrir supporté le froid : les petits cerfs muntjacs du sud de la Chine, les cerfs porcins de Ceylan, etc., etc.

Donc, si l'hiver 1890-91 a fait mourir nombre de pauvres natifs des pays aimés du soleil, il a été un temps d'expérience qui a permis de constater les qualités de résistance de nombre d'autres. Avisé de ces faits, M. le Président de la République a aussitôt autorisé M. Récopé, inspecteur des forêts de Saint-Germain et de Marly, à installer les braves animaux qui ont si gaillardement bravé le froid, dans les réserves des domaines susnommés. Donc, dans quelques années, fuiront effarés, devant les chasseurs à courre présidentiels, des cerfs d'Afrique et de l'Inde, des antilopes du Sénégal, de Chine, de Ceylan.

## VARIÉTÉS

### Les Abordages

On s'occupe, en ce moment, dans le Parlement français, de l'intéressante question des abordages. Au nom de la

Commission de la marine, un député de l'Aude, M. Eugène Mir, a fait un rapport sur le projet de loi relatif aux accidents et collisions en mer.

Le progrès de la navigation, la substitution de la vapeur à la voile et les excitations de la concurrence internationale ont rendu indispensable la réglementation effective de la police des mers, sillonnées en tous sens par des navires chaque jour plus nombreux. D'autre part, la perfection des instruments nautiques, en permettant aux bateaux de toujours prendre la ligne droite, fait ressembler certaines voies maritimes à des boulevards sans cesse encombrés. Or, de même que l'on a depuis longtemps réglementé la circulation des voitures sur les boulevards fréquentés, la nécessité s'impose de régler la marche des bâtiments en mer.

Il y a bien une entente commune entre un grand nombre de nations à l'égard des feux à allumer, des signaux à faire, des directions à suivre et des manœuvres à opérer pour prévenir les rencontres et les abordages; mais il faut bien avouer qu'ils ne sont pas toujours observés, par cette raison que leur inobservance n'entraîne généralement pour les coupables aucune sanction pénale.

Aussi les abordages deviennent-ils de plus en plus fréquents, inquiétant à juste titre tous ceux qu'intéressent les questions maritimes et qui prennent souci de la sécurité de leurs semblables. La mer n'est que trop disposée déjà à trahir ceux qui se confient à ses flots capricieux; au moins serait-il convenable de réduire le nombre des victimes qu'elle fait pour ainsi dire journellement, en tâchant d'éviter les rencontres dangereuses et surtout en portant un prompt secours à ceux qu'elle atteint, lorsqu'on n'a pu les éviter. C'est l'objet de la loi adoptée par le Sénat en 1882, réclamée par l'opinion publique et récemment examinée par la commission de la marine que présidait M. de Mahy.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on se préoccupe d'assurer aux malheureux naufragés dans ces conditions les soins que réclame leur triste position. Le pape Pie V, y songeait dès 1566. Après lui, l'Angleterre, dans la loi de 1873, loi venant compléter d'autres conçues dans le même esprit, prescrit en cas d'abordage l'assistance et la déclaration des noms de navire et de port. C'est en quelque sorte un procès-verbal de l'accident. Cette loi mentionne qu'en outre des amendes ou de la prison, tout capitaine de navire anglais qui se sera éloigné du lieu du sinistre sans s'être fait connaître, au moyen de déclarations précitées, sera, sauf preuve contraire, présumé responsable du sinistre.

Les États-Unis, dont la loi est copiée sur la loi anglaise, la Norvège, l'Autriche et l'Allemagne ont tranché la question dans un sens plus ou moins large. L'Italie et les Pays-Bas étendent le devoir d'assistance à tous les cas de détresse, dont l'abordage n'est, à leur point de vue, qu'un cas particulier. Le congrès international du commerce et de l'industrie, en 1889, et la conférence de Washington de 1890 ont émis le vœu que l'obligation de l'assistance et la déclaration des noms du navire et des ports fussent imposés, afin que l'on puisse suivre les traces des délinquants et, le cas échéant, les déférer aux tribunaux, en un mot, établir les responsabilités.

La France, qui, sous Colbert, avait essayé de réglementer la police des mers, ne pouvait rester plus longtemps indifférente aux efforts tentés de toutes parts dans le but de mettre un terme aux trop nombreux sinistres qu'enregistre la chronique maritime.

Le nouveau projet de loi édicte une sanction pénale, seul moyen efficace de faire observer le règlement, et contient l'organisation de tribunaux maritimes commerciaux pouvant se réunir facilement dans un port de la métropole ou des colonies, dans une rade de colonie française ou un port étranger. Il prescrit en outre les déclarations à faire après l'abordage, et assure l'assistance aux abordés en imposant à l'armateur l'obligation de pourvoir le navire affecté au transport des passagers des engins de sauvetage, et au capitaine celle de les entretenir sous peine d'une amende de cent francs à trois mille francs pour le premier et de cinquante à quinze cent francs pour le second.

Après de nombreuses modifications apportées à la nature des signaux que doivent faire les navires en détresse et demandant du secours, ceux qui sont occupés à relever ou à poser des câbles transatlantiques, etc., un nouveau règlement général, dans le détail duquel il serait

oiseux d'entrer ici et qui porte la date du 1<sup>er</sup> septembre 1884, a été concerté entre la Grande-Bretagne et la France et accepté par les autres puissances.

Tous les cas étant désormais prévus pour diminuer le plus possible les collisions en mer, voyons les peines réservées dans le projet aux capitaines qui se rendraient coupables de négligence dans la pratique des nouveaux devoirs qui leur incomberont.

L'oubli des feux à allumer la nuit et des signaux à faire en temps de brume entraînera pour le capitaine l'amende et la prison. Quand un homme d'équipage aura, de son propre mouvement, commis une faute aboutissant à un naufrage ou suivie d'un abordage, cet homme sera également passible de l'amende et de la prison.

En cas d'abordage, la loi punit toutes les infractions au règlement, qu'il s'agisse des feux et des signaux, de la route à suivre ou des manœuvres à exécuter. S'il y a perte ou abandon de navire, blessure ou mort d'homme, le commandement peut être retiré au capitaine, sans préjudice de l'amende et de la prison.

Après l'abordage, le premier devoir du capitaine est de sauver son équipage et ses passagers; s'il peut le faire sans danger pour son propre navire, il est en outre tenu d'employer tous les moyens dont il dispose pour sauver l'autre bâtiment, et il ne peut, sous peine d'amende et de prison, voire de perdre son commandement, s'éloigner avant de s'être assuré qu'une plus longue assistance serait inutile. C'est également à la condition que l'existence de son navire ne sera pas en jeu qu'est subordonnée l'obligation pour le capitaine de faire connaître les noms du navire et des ports d'attache, de départ et de destination.

Quant à l'établissement des responsabilités, d'une application parfois si délicate et difficile, cela fera l'objet d'une proposition de loi particulière qui pourra être discutée après celle-ci, avec laquelle elle a de communes attaches. En Amérique, comme en Angleterre, le capitaine qui fuit sans se faire connaître est réputé fautif et déclaré responsable. En France, c'est jusqu'à présent, le code de commerce qui juge la question.

Telle est cette loi, inspirée au lendemain du désastre de la *Ville-du-Havre*, dont on n'a pas perdu le souvenir, et dont la rigoureuse application devra prévenir le retour de semblables catastrophes, tout au moins en atténuer les conséquences immédiates.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire et défenseur  
sise à Monaco, rue du Tribunal, n<sup>o</sup> 2

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le douze janvier dernier, monsieur Théophile-Amédée-Antoine ROUX, propriétaire, demeurant à Paris, ayant élu domicile en l'étude dudit M<sup>e</sup> VALENTIN, a acquis de monsieur le marquis Adalbert de MAUSSABRÉ BEUFVIER, propriétaire, demeurant aussi à Paris, ayant élu domicile en la même étude, une villa située à Monaco, quartier Saint-Michel, appelée *Villa Maussabré*, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, avec jardin alentour, le tout d'une contenance de trois cent quinze mètres carrés, confinant, au midi, l'avenue conduisant à la villa Cornélie, et par laquelle la villa présentement vendue a son droit d'entrée; au nord et à l'est, madame de Villaine, et à l'ouest, l'avenue Saint-Michel.

Ensemble une heure d'eau d'arrosage de la source Moro, à prendre toutes les semaines sur la portion de cette source, appartenant autrefois à monsieur le comte de Vedel, et aujourd'hui à madame de Villaine.

Cette villa est portée au plan cadastral sous les numéros 143 et 144 de la section D.

Cette vente a été faite au prix de quarante mille francs.

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 24 février 1891.

Pour extrait : L. VALENTIN.

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONACO

1890-1891

TIR AUX PIGEONS

CONCOURS DE LA TROISIÈME SÉRIE

Mercredi 25 février	— Poulès.	
Vendredi 28	— Prix de la Turbie (Handicap),	500 fr.
Lundi 2 mars	— Prix du Mont-Agel	» 500 fr.
Mercredi 4	— Poulès	
Vendredi 6	— Prix de Beaulieu	» 500 fr.
Lundi 9	— Prix de Menton	» 500 fr.
Mercredi 11	— Poulès	
Vendredi 13	— Prix de la Condamine	» 500 fr.
Lundi 16	— Prix des Alpes-Maritimes	» 500 fr.
Mercredi 18	— Poulès	
Vendredi 20	— Prix de Villefranche	» 500 fr.
Lundi 23	— Prix du Cap Saint-Jean	» 500 fr.
Mercredi 25	— Prix de Clôture, un objet d'art et	500 fr.

DEUXIÈME CONCOURS DE TIR AU PISTOLET ET AU FUSIL DE CHASSE  
du 2 Février au 25 Mars

SALLE D'ESCRIME

S'adresser, pour toute demande de renseignements  
à M. A. BLONDIN, au Secrétariat des Tirs, à Monte Carlo

SALLE DES CONCERTS DU CASINO

Les Concerts ont lieu tous les jours de 2 h. 1/2 à 4 h. et de 8 h. 1/2 à 10 h. du soir  
Le jeudi est réservé aux Concerts Classiques de musique ancienne et moderne

Jeudi 26 février 1891, à 2 h. 1/2 de l'après-midi

13<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
Sous la direction de M. ARTHUR STECK

<i>Symphonie en mi bémol</i> .....	Schumann.
(2 <sup>e</sup> audition)	
I. Allegro — II. Scherzo — III. Andante — IV. Maestoso — V. Allegro.	
Ouverture d' <i>Obéron</i> (demandée).....	Weber.
Prélude de <i>Tristan et Yseult</i> .....	R. Wagner.
(2 <sup>e</sup> audition)	
Ballet de la <i>Reine de Saba</i> .....	Goldmark.
(1 <sup>re</sup> audition)	

L'Administration donne avis qu'il ne lui est pas possible de faire réserver des places aux Concerts classiques.

CONCERTS INTERNATIONAUX

Dimanche 1<sup>er</sup> Mars, à 2 h. 1/2

Sixième concert: OEUVRES BELGES

Le concert de 2 heures et demie est supprimé le mercredi et le vendredi, pour cause de répétitions, pendant la durée de la saison théâtrale.

Samedi 28 Février et Mardi 3 Mars

MADAME FAVART

Terrasse du Casino - **BÉBÉ-THÉÂTRE** - Directeur : ANTONIN  
Représentations : Mardi, Jeudi, Vendredi, Dimanche, à 2 heures du soir

Conformément au Règlement du Cercle des Étrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 16 au 22 février 1891

SAINT-TROPEZ, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	sable.
ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , f., c. Davin.	id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.
ID. b. <i>Elisa</i> , fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. <i>Jeune-Baptistin</i> , f., c. Veyron,	id.
ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Doglio,	id.
ID. b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Conte.	id.

NICE, vap. <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Lambert,	passagers.
NICE, yacht à vap. <i>Queen Marfisa</i> , angl., c. Dimmick,	id.
ID. yacht à vap. <i>Eros</i> , f., c. Brillant,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso,	sable.
ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,	id.

Départs du 16 au 22 février

NICE, yacht à vap. <i>Queen Marfisa</i> , angl., c. Dimmick,	passagers.
NICE, vap., <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Lambert,	passagers.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon,	sur lest
ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	id.
ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , f., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.
ID. b. <i>Elisa</i> , fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Doglio,	id.
ID. b. <i>Jeune-Baptistin</i> , fr., c. Veyron,	id.

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO  
POUR 1891

MONACO ET SES PRINCES

Par H. Métivier

Deuxième édition — 2 vol. in-8° — Prix : 6 francs

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

CODE DE COMMERCE

CODE CIVIL — CODE PÉNAL

Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

rendu par wagon

DANS LES GARES DU DÉPARTEMENT

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

BAZAR

MAISON MODÈLE

V<sup>o</sup> DAVOIGNEAU

Avenue de la Costa, Monte Carlo

Articles de Paris — Souvenirs du pays — Papeterie  
— Photographies — Parfumeries — Eventails — Parapluies — Ombrelles — Cannes — Articles de jeux  
Jouets — Lingerie — Gants — Bijouterie.

MAGASIN SPÉCIAL D'ARTICLES DE VOYAGE

Prix très modérés

ON PARLE TOUTES LES LANGUES

POUR BIEN DEJEUNER, DESCENDEZ

A LA RÉSERVE

Située sur la plage du Canton

A MONACO

RESTAURANT PARC AUX HUITRES

Tenu par LE NEN

BOULLABAISSE RENOMMÉE, LANGOUSTES, COQUILLAGES

DINERS SUR COMMANDE

Salons et Cabinets de société ouverts la nuit

ARMITA ET C<sup>ie</sup>  
AGENCE DE LOCATION

en face l'hôtel de Russie, à Monte Carlo

ACHAT ET VENTE DE PROPRIÉTÉS

RÉGIE D'IMMEUBLES — RECOUVREMENT DE LOYERS

ENGLISH SPOKEN

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

AGENCE A. ROUSTAN

Avenue de la Costa, Monte Carlo

LOCATIONS DE VILLAS ET APPARTEMENTS

ACHATS ET VENTES DE PROPRIÉTÉS

Locations et ventes de PIANOS

Française ou étrangère, parisienne ou provinciale, toute femme a un conseiller intime, un guide ami, qu'elle consulte avec confiance et auquel elle obéit sans discuter, chaque fois qu'il s'agit du gouvernement de sa petite personne, de l'ordonnement de sa maison et même de l'éducation de ses bébés.

Elle lui demande des leçons d'élégance, d'économie, de bien séance ; des conseils pour ses travaux, des renseignements sur tous les points qui touchent à sa toilette ou qui intéressent sa beauté. Enfin, nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous les services qu'il lui rend. Cet ami si précieux, c'est un journal de modes, et, parmi tous, le *Moniteur de la Mode* est celui dont les oracles font loi.

Ses dessins sont confiés aux artistes les plus habiles en ce genre, et dont les noms sont réputés depuis longues années ; ses renseignements sont puisés aux sources les plus sûres et toujours donnés en premier ; ses patrons, exécutés sous la direction d'une coupeuse émérite. Il s'occupe d'ameublement, de travaux intéressants et nouveaux ; sa partie littéraire est due à la collaboration de nos meilleurs auteurs ; une correspondance des plus soignées tient en rapport direct la rédactrice et les abonnées, et l'on peut dire qu'il est impossible de trouver une publication plus complète au point de vue de la famille, et qui puisse, à plus juste titre, s'intituler journal du foyer.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis. — Il est édité par ABEL GOUBAUD, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> Emmeline RAYMOND

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode illustrée* offre à ses abonnés, en publiant par an plus de 2,500 gravures sur bois ; — grandes planches contenant plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeurs naturelles, de vêtements de toute sorte et de tous âges. — Articles d'ameublement, romans, nouvelles, etc. — Correspondance directe avec les abonnées.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouve dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1891

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Février	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(le thermomètre est exposé au nord)							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
17	769.3	769.5	770.2	770.2	769.8	8.2	11.2	11.5	10.2	11.4	57	S léger S O modéré	Beau
18	65.8	63.7	65.2	66.7	69.2	9.3	12.5	13.5	11.6	12.2	53	N O léger	Beau
19	70.3	70.2	71.3	71.4	71.5	9.7	11.5	12.5	11.7	9.5	56	S E id.	Beau
20	71.6	69.4	69.6	68.5	68.3	9.2	11.4	12.2	10.6	10.2	49	S O, O modéré fort	Beau, un peu nuageux
21	68.7	68.6	68.8	69.3	70.2	9.8	11.6	12.4	9.5	9.2	67	S E id.	Beau
22	71.6	71.7	72.5	72.9	73.4	10.4	12.5	13.2	10.2	10.2	46	S O calme	Beau
23	73.8	73.7	73.7	73.6	73.4	10.2	12.7	13.8	11.4	10.5	47	O léger	Beau
DATES		17	18	19	20	21	22	23					
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	12.2	14.2	13.2	12.6	13.2	13.5	14.3				
		Minima	5.3	7.8	8.2	6.5	5.4	7.2	7.2				

Pluie tombée : 0<sup>mm</sup>